

SYNDICAT DE BASSIN DU VICOIN

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 5 DECEMBRE 2017

Etaient présents : Sylvie LANDELLE, Hervé DELALANDE, Christian RAIMBAULT, Hervé LHOTELLIER, Michel FORTUNE, Gérard GOISBEAULT, Xavier POTTIER, Yannick COQUELIN, Fabien ROBIN, François SAINT, Serge TEXIER et Roger GOBE.

Etaient absents : Denis MOUCHEL, Sandrine BOUTTIER, Françoise GAUCHOTTE.

Etaient excusés : Damien RICHARD, François ZOCETTO, Christian GRIVEAU.

Assistait également à la réunion : Nicolas BOILEAU : Technicien de rivière du Syndicat

Secrétaire de séance : Sylvie LANDELLE

I - ADOPTION DES POSITIONS DU COPIL CTMA

Considérant les positions prises le 5 décembre 2017 par le Comité de pilotage du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) du bassin du Vicoïn,
Monsieur le Président propose de prendre une délibération adoptant et validant les positions prises au cours de cette réunion du 5 décembre 2017.

Il rappelle les grandes lignes du bilan 2017, et le programme de travaux 2018 :

- Adoption du bilan des actions conduites en 2017 dans le cadre du CTMA.
 - ↗ Aménagement de ponts sur le Poncé, le Galoi et la Paillardière
 - ↗ Restauration de berges, clôtures, abreuvoirs, lit mineur sur les ruisseaux de La Brûlatte, du Poncé, de la Galpière, de la Paillardière, du Plessis, de l'Étang d'Olivet et sur le Vicoïn
 - ↗ Entretien et plantations sur ruisseaux du Poncé, de La Brûlatte et de la Paillardière, et sur le parc du Plessis au GENEST ST ISLE
 - ↗ Restauration de la continuité écologique au pont de la RD553 à AHUILLE, au pont de la RD103 à NUILLE SUR VICOIN
 - ↗ Enlèvement de plantes envahissantes (Jussie) à ST BERTHEVIN
 - ↗ Enlèvement d'embâcles
 - ↗ Création de mares sur la zone humide d'AHUILLE
 - ↗ Etude sur la suppression de 2 plans d'eau sur le ruisseau de la Potinière à AHUILLE
 - ↗ Suivi hydrobiologique, Suivi de la ZH de LA BRULATTE, Suivi de la zone de rétention et Suivi phytosphora
- Adoption du programme 2018
 - ↗ Aménagement du barrage du Pont Alain à ST BERTHEVIN
 - ↗ Aménagement du barrage du Bas Coudray au GENEST ST ISLE
 - ↗ Remplacement de radiers de ponts et de busages sur le ruisseau du Coudray
 - ↗ Suppression des plans d'eau sur le ruisseau de la Potinière
 - ↗ Aménagement de la zone humide à LA BRULATTE
 - ↗ Entretien de la ripisylve sur le ruisseau du Coudray
 - ↗ Restauration de berges, clôtures, abreuvoirs, lit mineur sur les ruisseaux du Coudray, de la Cailletière et de l'étang d'Olivet
 - ↗ Enlèvement de plantes envahissantes (Jussie) à ST BERTHEVIN
 - ↗ Enlèvement d'embâcles
 - ↗ Création d'une frayère à LAUNAY-VILLIERS (Reste à réaliser 2017)
 - ↗ Suivi hydrobiologique, Suivi phytosphora, Etude bilan du CTMA...

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

> Décide à l'unanimité, d'adopter le bilan 2017 et le programme de travaux 2018, suivant les grandes lignes présentées ci-dessus.

II - AVENANT N° 1 - CTMA 2017 - LOT 2 - RESTAURATION CONTINUITE, LIT ET BERGES

Monsieur le Président expose le rapport suivant :

Concernant le marché signé en juin 2017 avec l'entreprise SNTP SALMON pour les travaux d'Embâcles, de renaturation du lit et des berges, d'aménagements de ponts et petits ouvrages, d'un montant de 94 905,50 € HT, des travaux supplémentaires sont à prendre en compte et des travaux sont à supprimer.

Travaux supplémentaires : 8 918,60 € HT

- Tranche 1 / Ruisseau du Poncé : Terrassement et Défrichage = 3 000,00 € HT

- Tranche 2 / Ruisseau de la Brûlatte : Terrassement, Défrichage et Recharge = 5 038,60 € HT

- Tranche 11 / Pont RD103 : Terrassement et Béton = 880,00 € HT

Travaux supprimés : 1 000,00 € HT

- Tranche 13 / Busage de la Haute Valonnière : Amenée, repli, retrait busage, ... = 1 000,00 € HT

Le montant du marché avec les modifications apportées passe de 94 905,50 € HT à 102 824,10 € HT soit 123 388,92 € TTC.

Un avenant n°1 est proposé aux membres du comité syndical.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les modifications apportées au marché signé en juin 2017 avec l'entreprise SNTP SALMON ;
- Approuve l'avenant n°1 présenté ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document lié à ce dossier.

III - AVENANT 2 - CTMA 2017 - LOT 3 - ZONE HUMIDE A AHUILLE

Monsieur le Président expose le rapport suivant :

Concernant le marché signé en juin 2017 avec l'entreprise SNTP SALMON pour les travaux d'aménagement de la zone humide à AHUILLE d'un montant de 43 260,00 € HT, des travaux supplémentaires sont à prendre en compte.

Travaux supplémentaires :

- Agrandissement des mares : 44,80 m3 x 25 € = 1 120 € HT

- Etalement de la terre évacuée sur le terrain communal : 1 x 400 € = 400 €

Le montant du marché avec le précédent avenant et les modifications apportées passe de 50 417,52 € HT à 51 937,52 € HT soit 62 325,02 € TTC.

Un avenant n°2 est proposé aux membres du comité syndical.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les modifications apportées au marché signé en juin 2017 avec l'entreprise SNTP SALMON ;
- Approuve l'avenant n°2 présenté ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document lié à ce dossier.

IV - DECISION MODIFICATIVE N°4

Monsieur le Président indique qu'il faut prendre en compte :

- l'ajout de crédit pour l'opération n°20174 « Zones Humides »;

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative n°4 ci-dessous, décidant :

INVESTISSEMENT

Chapitre - Article	Libellé	Dépenses	Recettes
C/ 2181 - Op. 20173	Aménagement divers	- 1 000,00	
C/ 2128 - Op. 20174	Autres agencements et aménagements de terrains	+ 1 000,00	
	Total DM 4	0,00	0,00
	Pour mémoire BP + DMs	140 663,00	140 663,00
	Total Investissement	140 663,00	140 663,00

V - QUESTIONS DIVERSES

> SIAEP du Centre Ouest Mayennais

M. le Président informe les délégués que le SIAEP du Centre-Ouest mayennais a pompé 1 120 000 m3 d'eau en 2016 dont 400 000 m3 dans l'étang de PORT-BRILLET, soit environ 36 %.

> Visite du site de la zone humide à AHUILLE



Le Secrétaire,
Sylvie LANDELLE

Le Président,
Christian RAIMBAULT